

INTERPRETATION n° 2017-2				
Mots clés : tube, flèche, EASTON, 2317, 2318, diamètre				
Photos	Problème / divergence avec le règlement			
<p>Tubes EASTON 2317 et 2318</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le règlement précise que les tubes de diamètre 23 réglementaires sont seulement les 23/12,23/13, 23/14 et 23/15</li> <li>- Une interprétation de la WA avait à l'époque modulé cette interdiction car certains tubes 23/17 pouvaient être bons.</li> <li>- EASTON vient de sortir des tubes 23/18 qui sont bons en diamètre mais du coup pas autorisés.</li> </ul>			
Acceptation	OUI	NON	N/C	Date
<b>Commission nationale des Arbitres</b>	X			06/11/2017
Commentaire seule la mesure du diamètre peut dire si le tube est acceptable ou pas. Il ne faut plus mettre de restriction dans le règlement sur un matériel en particulier qui peut évoluer dans le temps.				
<b>Commission sportive cible</b>	X			06/11/2017
Commentaire : aucun				
<b>Commission sportive parcours</b>	X			06/11/2017
Commentaire : aucun				
<b>Vice-présidente déléguée à la vie sportive</b>	X			06/11/2017
Commentaire :aucun				
<b>Demande d'interprétation à la World Archery nécessaire ?</b>			X	
Validation de la demande d'interprétation par le bureau fédéral				
Si pas de validation de la demande d'interprétation auprès de la W.A. que doit-on faire ?				
DECISION APPLICABLE				
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Suppression dans le règlement de la partie traitant des tubes 23/17 et autres tubes 23 autorisés</li> <li>- Les tubes ne seront validés par les arbitres que par la mesure du diamètre du tube qui devra être 9.3 mm maximum.</li> </ul>				
Christophe PEZET, Président de la CNA, Le 06/11/2017				

**APPROUVÉ**

